

## **Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « The Helicopter And Jet Company» du contrôle exclusif des sociétés « Heliconia Africa Development SAS» et « Heliconia Aero Solutions SARL »**

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle qu'elle a été modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

### **Noms des entreprises et groupes concernées :**

- L'acquéreur: « The Helicopter And Jet Company »
- Les cibles : « Heliconia Africa Development SAS» et « Heliconia Aero Solutions SARL »

### **Nature de l'opération**

- Acquisition d contrôle exclusif.

### **Secteurs économiques concernés**

- Services aériens spécialisés opérés par hélicoptère.

### **Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 20 octobre 2025.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « The Helicopter and Jet Company », des sociétés « Heliconia Africa Development SAS » et « Heliconia Aero Solutions SARL » à travers l'acquisition de 76%, respectivement, de leur capital social et des droits de vote y afférents.

« The Helicopter and Jet Company » est une société de droit saoudien active dans le domaine du transport aérien hélicoptéré, spécialisée dans la fourniture de services de transport aérien par hélicoptère à usage civil, médical, touristique et industriel. Elle propose également des services connexes de maintenance, de gestion de flotte et de prestations aériennes à haute valeur ajoutée.

« Heliconia Africa Development SAS » est une société par actions simplifiée, de droit marocain active dans le développement stratégique, la gestion administrative et commerciale, ainsi que la coordination des activités du groupe Heliconia en Afrique.

« Heliconia Aero Solutions SARL » est une société à responsabilité limitée, de droit marocain exerçant principalement des activités de transport hélicoptéré et de services aériens spécialisés au Maroc.

Fait à Rabat le 09 octobre 2025